



Peut on m enpeche de me garer

Par **syldid**, le **10/01/2014** à **15:17**

bonjour je suis ass mat et quand je vais a l ecole g un bebe dans la voiture j attend que le plus grand soit sorti il monte et je descend chercher le petit cela me prend 2 mn sa evite de sortir le bebe quand il est malade celement je me gard devant chez quelqu un qui je precise ne sort pas dans ses heure et si je gene je bouge ma voiture tout de suite . cette personne peut elle m empecher de me (stationner) cordialement

Par **domat**, le **10/01/2014** à **17:24**

bjr,
si c'est une voie du domaine public, un particulier fut-il le riverain ne peut pas vous interdire de vous garer sur le domaine public.
par contre vous ne pouvez pas gêner son accès et il est compréhensible qu'il vous le fasse remarquer.
sans oublier que vous risquez une contravention pour stationnement interdit ou gênant.
cdt

Par **syldid**, le **10/01/2014** à **17:34**

merci de votre reponse

Par **janus2fr**, le **11/01/2014** à **10:31**

Bonjour,
Vous ne précisez pas exactement le statut de l'endroit où vous stationnez. Si c'est à un endroit autorisé au stationnement, fut-il devant une habitation, bien entendu que vous pouvez vous y garer. En revanche, si c'est un endroit interdit au stationnement, soit par une signalisation, soit par rapport à l'article R417-10 du code de la route (en particulier devant une entrée carrossable d'immeuble ou sur un trottoir), il est bien évident que vous n'avez pas le droit de vous y garer.